CLDR - CCATM – Séance du 21.12.2022

Mandataires communaux			
Effectifs		**Suppléants**	
P	**Patrick LECERF**	E	~~Pauline DOGNE~~
P	**Amélie SAUVAGE**	**P**	**Marie-Noëlle MINGUET**
P	**Pierre SILVESTRE**	E	~~Loïc JACOB~~
Citoyens membres			
Président : **Claude KRIESCHER** : **P**			
Effectifs		**Suppléants**	
P	**Daniel THONON**		~~Alain REMOUCHAMPS~~
P	**Steven VAN ERPS**	**P**	**Michel TELLER**
E	~~Vincent LOBET~~	**P**	**Frédéric LECARTE**
P	**Rémi NUYTS**	**P**	**Aline VAN MULLEM**
P	**André QUOILIN**	**P**	**Michel HAMTIAUX**
Dém	~~Marie AUTRIQUE~~	E	~~Mathilde VAN LAER~~
Autres			
P	**Axelle RENARD**		
E	Michel LEGROS		
P	**Maud LACASSE**		

Ordre du jour

1. Approbation du PV de la réunion du 24/11/2022
2. GAL - information
3. PIMACI - suivi
4. Suivi des dossiers
5. Divers

M. KRIESCHER ouvre la réunion et souhaite la bienvenue à tous les membres. Il s'agit de la quatrième et dernière réunion de la CLDR-CCATM de 2022. Il poursuit en remerciant les membres pour la proactivité et l'efficacité de la CCATM de Hamoir dont il est fier de présider.

1. Approbation du PV de la réunion du 24/11/2022

Mme MINGUET rappelle l'importance du contenu de ce PV. En effet, le Collège prendra en compte la décision de l'avis de la CCATM et pourra s'appuyer sur celle-ci pour adresser un éventuel refus concernant le projet de l'appart-hôtel. La Commune souhaite donc s'appuyer sur l'avis de la CCATM qui relève des problèmes relatifs à l'affectation, à la notion d'hébergement (touristique ou non), à la rehausse du bâtiment et son impact paysager, etc. Selon Mme MINGUET, un possible recours pourrait être introduit par la société MIMOB contre l'avis de la DGO et de la CCATM.

M. KRIESCHER procède à la relecture des éléments, repris dans le PV, qui permet à chacun de s'exprimer et afin d'être certain que tout le monde soit en accord avec ceux-ci.

Le PV de la réunion du 24/11 est corrigée au vu de certaines remarques.

Après discussions, un vote s'en suit et la CCATM émet un avis négatif à la majorité des voix des membres effectifs.

Un des membres trouve qu'il est très appréciable que le Collège tienne compte de l'avis de la CCATM et respecte ce qui a été dit. Il espère également, si M. MINGUET obtient gain de cause, que la CCATM puisse continuer de suivre ce projet en séances.

Le PV est approuvé à l'unanimité après correction.

2. GAL - information

Hamoir et Ferrières ont décidé de rejoindre le GAL du Pays des Condruses, *Groupement d'Actions Locales*, qui couvre une très large zone (de Marchin à Ferrières). Quelques réunions préparatoires ont déjà eu lieu, la CCATM et autres associations concernées seront sollicités pour amener de nouveaux projets, revoir des projets existants qui n'ont pas pu aboutir, intégrer des projets qui existent déjà au niveau du GAL, etc. Le rôle de la CCATM au sein du GAL sera principalement axé sur la mobilité, les Mobipôles, l'intégration touristico-économique, etc. (cf. plateforme *MonCondroz.be*).

La phase de préprojet vient d'être lancée. Le document est disponible sur le site, le lien sera transféré aux membres. Ce document de 4 pages est composé de plusieurs parties à compléter par les membres (dépôt pour le 27 janvier 2023 au plus tard) :

- Contenu du préprojet ;
- Descriptif du projet ;
- Descriptif des résultats attendus ;
- Objectif stratégique dans lequel le projet s'inscrit.

M. KRIESCHER explique que le GAL et le GREOVA sont différents. Le GAL touche tous ces pôles (eux-mêmes développés vers des objectifs stratégiques) :

- **Pôle environnement-biodiversité-patrimoine** naturel - préserver l'environnement, la biodiversité et les patrimoines :
    - Améliorer la biodiversité des sols ;
    - Renforcer la protection des ressources hydriques ;
    - Renforcer le maillage écologique ;
    - Protéger et maintenir les paysages.

- **Pôle énergie-climat** – améliorer la résilience climatique et la sobriété énergétiques :
    - Développer la production et l'autonomie énergétique durables, gérées et entretenues ;
    - Favoriser l'équilibre entre production et consommation énergétique ;
    - Rénover le bâti et rechercher la sobriété énergétique.

- **Pôle société-culture** – renforcer le lien social et développer les solidarités :
    - Rendre les jeunes acteurs de leur avenir et de celui du territoire ;
    - Faire des acteurs sociaux et culturels des moteurs de développement territorial (transversal) ;
    - Soutenir le développement de nouvelles formes d'habiter ;
    - Favoriser la proximité, la cohésion sociale et lutter contre l'isolement.

- **Pôle alimentation-agriculture** – renforcer l'agriculture locale dans son rôle nourricier et en faire un moteur de la résilience territoriale :
    - Développer une gestion territorialisée du carbone ;
    - Renforcer les autonomies agricole et alimentaire ;
    - Renforcer le lien entre agriculture et citoyens.

- **Pôle économie locale-commerce** – accompagner le développement d'une économie de proximité durable et solidaire :
    - Développer des écosystèmes favorables à la création de valeur ;
    - Renforcer les services de proximité ;
    - Renforcer l'attractivité du territoire ;
    - Favoriser le développement de l'économie résidentielle et de l'économie circulaire ;
    - Accompagner la mise en tourisme durable du territoire.

- **Pôle mobilité** – développer une mobilité décarbonée, accessible, partagée et interconnectée :
    - Développer la mobilité douce, fonctionnelle et de loisir ;
    - Développer les outils d'une mobilité solidaire.

Mme MINGUET explique que ces préprojets, à formuler, peuvent être composés de partenariats public-privé. Une réunion questions-réponses, ouverte à tous, est organisée le 17 janvier 2023 à 19h30 à la Maison des Associations de Hamoir. Mme MINGUET ajoute que le GAL fonctionne grâce à des

subsides LEADER qui seront redirigés principalement vers des objectifs visant à satisfaire les besoins identifiés dans le PSwPAC et les différents thèmes développés. La Commune a déjà identifié deux pôles :

- **Pôle mobilité** - développer les actions liées à la voiture partagée mais aussi au taxi social, aux vélos, aux modes de déplacements doux, etc. et ce dans un objectif transversal ;
- **Pôle économie locale-commerce** - pallier à la problématique de vitrines vides et redynamiser le commerce régional et de proximité à Hamoir en offrant une accessibilité plus large.

3. PIMACI – suivi

M. LECERF espère pouvoir présenter le dossier au Conseil communal en janvier 2023. Pour rappel, la Commune aurait un subside de 369.000€ (encore non garanti, attente du décret) pour faire des travaux pour un montant de 462.000€ (taux à 80%).

La difficulté étant de déposer des projets répartis entre vélo (50%), piéton (20%) et intermodalité (30%). Ces pourcentages, fort heureusement, sont relativement flexibles.

Projets souhaités :

- **Liaison RAVeL Chirmont (à Fairon) décliné en 4 volets (68-69.000€).** La rue du Moulin de Fairon et la placette font partie d'un projet commun de voirie partagé. La région ne veut pas intervenir avec des marquages au sol sur la rue du Centre et sur l'allée des Marronniers tant que le revêtement de la route n'est pas refait. La priorité pour la Commune serait de faire la liaison entre la parcelle vers le centre du village car il y a un morceau de barrage/quai qui n'est pas fait. D'ailleurs, la rue du Moulin et la petite placette sont en mauvais et étaient déjà inscrits dans le programme de travaux de la Commune depuis longtemps. Ils étaient inscrits dans le PIC avec seulement 60% de subsides alors que le PIMACI ici en offre 80%, très belle opportunité qui s'offre donc à la Commune.

- **Voie partagée entre les deux tronçons du RAVeL de Hamoir (120.000€) :**
  - Quai de Wenigumstadt ;
  - Quai du Batty (en amont et aval du pont) ;
  - Passage sur le Néblon pour entrer dans un chemin qui sera le début du RAVeL ;
  - Rue du Vieux Moulin.

  L'idée étant de limiter la vitesse : marquage au sol, effets de porte au pied des deux rampes du pont, etc. Ce projet permettra de refaire le revêtement du Quai du Bati (côté du Clapotis). Cependant, un membre reste sceptique quant au montant des travaux pour ce projet qui lui paraît trop onéreux pour des aménagements dits « simples », selon lui. M.LECERF lui explique que ce ne sont pas que de petits aménagements. En effet, il faudra créer les effets de porte à l'entrée de cette zone partagée, faire des aménagements à la traversée du pont, refaire le revêtement du quai (sur 400m) mais aussi amener quelques aménagements de convivialité et décoratifs.

- **Liaison Quai de l'Ourthe, route de Fairon à Comblain-la-Tour.** La liaison est bloquée tant que la Commune n'est pas propriétaire du bien. Une procédure d'expropriation est en cours. Ce projet est en stand-by depuis 10 ans.

- **Liaison entre la gare Comblain-la-Tour, le parc Biron, l'école et l'église.** L'auteur de projet avait découpé celle-ci en 4 parties :
    - Partie 1 : entre la gare et le parc ;
    - Partie 2 : traversée du parc Biron ;
    - Partie 3 : morceau de trottoir manquant (+/- 70m) à partir de l'ancienne boulangerie jusqu'au tournant qui donne accès à l'église ;
    - Partie 4 : rue de l'église (le long du funérarium) qui donne accès au sentier du cimetière

  Le budget pour cette liaison étant relativement important, la Commune souhaite donner priorité au trottoir continu pour les enfants de l'école et donc s'occuper, en priorité, du tronçon 3.

- **Parking éco-voiturage de la gare.** Ce projet émane d'une proposition de la Province de mettre 100.000€ à disposition de la Commune pour un projet d'éco-voiturage. A l'époque, le projet coûtait 135.000€ contre 240.000€ actuellement. Malgré cette augmentation des prix, l'enveloppe n'a pas augmenté. Cependant, la Province a proposé une solution, : cofinancer le projet, càd combiner les subsides de la Province à ceux du PIMACI. La part communale serait donc bien diminuée. Le projet ayant été réévalué à la baisse, le montant s'élève désormais à 126.000€ avec une part communale de 26.000€.

Le montant total des travaux s'élèverait donc à 441.000€ (+100.000€ de la Province pour le parking d'éco-voiturage). Pour rappel, l'enveloppe des subsides s'élève à 462.000€, il resterait donc une marge de 20.000€ qui permettrait d'envisager d'autres petits projets. Cependant, garder cette marge permettrait d'appréhender sereinement une possible et fort probable augmentation des prix des matériaux. Si tous les projets sont réalisés, sur les 441.000€ (+100.000€) de travaux, la part communale s'élèverait donc à 70.000€.

M. KRIESCHER demande si un projet est également prévu sur Filot. M. LECERF explique qu'il n'y a pas de projets inscrits pour le village de Filot dont la priorité reste la liaison Hamoir – Filot qui n'est pas du ressort de la Commune et serait impayable pour elle (env. 2 millions €). M. LECERF fait son possible pour que ce projet avance. Rien ne se fera avant 2024. Mme MINGUET rappelle que ce projet de liaisons est rattaché à des Mobipôles définis à Comblain-la-Tour et à Hamoir.

M. LECERF profite pour rappeler ce qu'était le PIWACI. Sur base de 3 projets, la RW avait approuvé le PIWACI de la Commune. Ces 3 projets étaient :

- Voirie cyclable entre les deux tronçons du RAVeL de Hamoir (PIMACI) ;
- Liaison RAVeL Chirmont (à Fairon) décliné en 4 volets (PIMACI) ;
- Parkings pour les vélos.

Une fois le dossier accepté et les projets déposés, la RW n'a plus accepté la voirie cyclable à cause des parkings perpendiculaires, ils ont donc dû transformer celle-ci en voirie partagée. Idem pour le deuxième projet où la Commune devait refaire la route avant de faire le marquage au sol. En effet, le PIWACI n'intervenait pas dans la réfection du revêtement. Le garage à vélo, troisième projet du PIWACI, a été repris dans le projet lié à la gare. Dans le projet du parking de la gare, un câblage avec recharge de voitures électriques est prévu ainsi qu'un système de sécurité pour le parking des vélos avec possibilité de recharge. Objectivement, la Commune se demande s'il est vraiment nécessaire de mettre à disposition 10 bornes de recharge (payantes) avec télégestion. La problématique de ces installations reste la gestion de celles-ci, qui en serait responsable ? Les membres trouvent qu'il serait judicieux d'en avoir quelques mais que quelques (2 au lieu de 10, par exemple).

La Commune travaille également sur une autre partie, le PIC, qui concerne plutôt les routes traditionnelles. La Commune souhaiterait présenter en même temps le PIC et le PIMACI au Conseil communal courant du mois de janvier 2023.

4. Suivi des dossiers

M. LECERF souhaite faire le point sur le Développement rural :

- **Liaison gare – quai du bâti (64.000€) :** problème technique existant, une cabine électrique est dans le chemin. La seule option étant de la contourner en rachetant une partie de terrain qui appartient à une maison inondée (en vente). Malheureusement, la Commune n'arrive pas à rentrer en contact avec les propriétaires.

- **Maison de village à Filot (170.000€ - 135.000€ sans parking) :** l'aménagement du terrain acheté doit être finalisé (mis au budget). A partir de début 2023, il faudra revoir le dossier avec le bureau Lacasse et réunir la population de Filot et le présenter pour finalisation. M. LECERF rappelle qu'il faudra rester sobre afin de ne pas dépasser l'enveloppe attribuée et se voir perdre les subsides.

- **Passerelle :** ce projet est confronté à trois grosses problématiques qui le mettent à mal :
  - Suite aux inondations, les différentes instances de la Région ne veulent plus donner d'avis ;
  - Réticence et craintes de certains conseillers communaux (ces avis tendent à abandonner le projet) ;
  - Difficultés techniques et économiques.

- **Terrain de camping :** un accord a été trouvé, une première partie avait déjà été achetée. Les actes seront passés la semaine prochaine. Subside de 200.000€ reçu pour ce projet de 48 emplacements.

Mme MINGUET aborde ensuite la toiture de l'Administration communale. La Commune avait répondu à un appel à projets « Plan de relance de la Wallonie » en introduisant un dossier pour refaire la toiture très problématique de l'Administration communale. En plus de la toiture, il sera également question de refaire l'isolation (du toit, de la cave, canalisations et tuyauterie), la charpente, l'installation de panneaux photovoltaïques, etc. Une bonne nouvelle a été reçue cette semaine, l'appel à projets a été remporté. Un audit énergétique avait été effectué pour permettre à la Commune d'être guidée dans les solutions à apporter. Le montant de ce dossier s'élève à un peu plus de 500.000€ pour lequel la Commune a reçu un subside de 410.000€ (part communale de 100.000€). De plus, ces installations permettront de faire une réelle économie d'énergie (retour sur investissement estimé sur 7 ans).

En ce qui concerne le budget participatif, l'échéance pour rentrer les dossiers est fixée le 31 décembre 2022. A ce jour, 3 associations ont rentré un dossier :

- **Fairon bouge :** aménagement convivial de la placette à Fairon ;
- **Salle « Gaston Chauffé » :** finalisation de l'aménagement intérieur de la Maison Gaston Chauffé ;
- **Salle « Tallier »** : Améliorer et moderniser la Salle Tallier en remplaçant les appareils de sonorisation et une partie de l'éclairage.

5. Divers

M. KRIESCHER remercie tous les membres pour leur participation et ouvre les festivités de fin d'année.
La réunion est clôturée à 21H.

Claude Kriescher,
Président

Axelle Renard
Secrétaire

(Rapporteur GREOVA : Julie Noël)